

DEC210234DR11

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Philippe GUILBAUD, assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'UMR5217 intitulée LIG.

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC160912DR11 du 22 juin 2016 portant nomination de M. Jean-Philippe GUILBAUD aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M. Jean-Philippe GUILBAUD, dans l'unité du CNRS UMR5217 intitulée LIG, à compter du 01 janvier 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 27 janvier 2021

Le directeur de l'unité
Noël DE PALMA

Visa du délégué régional du CNRS régionale par intérim

Isabelle Dhé

Noël DE PALMA
Directeur du LIG

[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC210414DR11

Décision portant nomination de M. Rémy BRUYERE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel**LA DIRECTRICE**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant Mme Laurence MAGAUD directrice de l'unité de recherche UPR2940 intitulée Institut Néel ;

Vu l'avis du conseil de l'unité UPR2940 en date du 25 février 2021 ;

Considérant que M. Rémy BRUYERE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités les 24, 30 et 31 mai 2013 ainsi que onze modules complémentaires (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Rémy BRUYERE, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR2940 intitulée Institut Néel à compter du 25/02/2021.

M. Rémy BRUYERE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Rémy BRUYERE est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

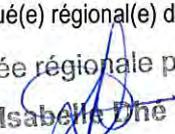
Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2021

La directrice de l'unité
Mme Laurence MAGAUD


Laurence MAGAUD
Directrice
Institut NÉEL
CNRS

Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

La Déléguée régionale par intérim


Isabelle Dhe